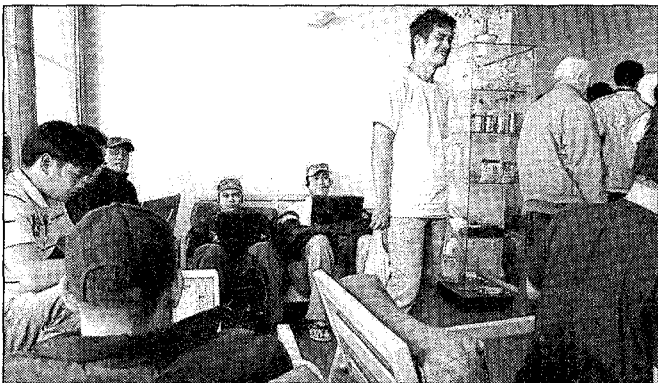


# gens de mer L'argent manque pour l'accueil en Méditerranée

La commission de bien-être des gens de mer du Grand port maritime de Marseille (GPMM) a été installée le 1<sup>er</sup> juin. Avec celle du port de Sète, installée le 1<sup>er</sup> février, et celle de Port-la-Nouvelle, créée dès le printemps 2010, toutes les commissions de bien-être en Méditerranée sont désormais installées.

Le 1<sup>er</sup> juin, les représentants des deux seamen's clubs de Marseille et de Fos-sur-mer, qui œuvrent dans deux associations indépendantes, étaient présents, ainsi que la Mission de la mer, le GPMM et l'administration. « **Malheureusement ni la région, ni le département n'étaient représentés. La ville de Marseille n'est restée que 5 minutes** », déplore un membre de la commission. L'enjeu est la pérennité des associations. Les deux structures du GPMM gèrent chacune deux lieux d'accueil pour les marins ainsi que des visites à bord des navires. À Fos, 11 500 marins sont passés au club du centre-ville en 2010, et 7 000 dans le petit abri de chantier du terminal conteneur. À Marseille, le seamen's club de la rue Forbin a accueilli près de 4 500 marins, et celui dédié au



Hélène Schaffer

**Le seamen's club du terminal croisières de Marseille a accueilli près de 42 000 visiteurs en 2010.**

terminal croisières a flirté avec les 42 000 visiteurs.

Les équipes, composées essentiellement de bénévoles, ont aussi aidé des équipages abandonnés : **Jasmine** en 2010, **Italoro One** en 2009. Calculée sur la base de salaires en équivalent temps plein, cette aide gracieuse avoisine les 50 000 euros pour chaque association. Mais l'éloignement des quais, l'exiguïté des locaux, les difficultés pour recruter des bénévoles les amènent à demander des aides supplémentaires. « **Nous**

avons des subventions, mais les armements ne financent qu'à hauteur de 8 % le service à leurs équipages, détaille le président de l'Association marseillaise d'accueil des marins. **Certains ne payent jamais. C'est choquant ! Une contribution armateur obligatoire de 25 euros par escale, un pourcentage infime sur le compte d'escale, permettrait un élargissement des services et l'embauche de nouveaux salariés.** »

**Hélène SCHEFFER**